



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : Thierry Michel
Chef du dicastère de l'administration, de la santé
et de la sécurité publique (DASSP)
☎ 032 886 43 40
Thierry.Michel@ne.ch

Propositions du Conseil d'Etat et de l'Hôpital neuchâtelois Le Conseil communal confirme sa position

Le 1^{er} juillet 2015, le Conseil d'Etat a accepté les demandes de l'Hôpital neuchâtelois relatives à certaines options stratégiques décidées en 2012 et a adressé un rapport au Grand Conseil dans ce sens. Les incidences pour le Val-de-Travers sont les suivantes :

- 1) Confirmation de la mise en place d'un Centre de Diagnostic et de Traitement (CDT) à Couvet.
- 2) Réduction progressive du nombre de Centres de Traitement et de Réadaptation (CTR) dans le canton, dont celui de Couvet dès novembre 2016.
- 3) Fermeture de la policlinique entre 22h et 8h.

Il est ainsi proposé au Grand Conseil que le site de Couvet devienne l'une des trois « portes d'entrée d'HNE » avec notamment un accès facilité aux consultations spécialisées, dont le nombre sera augmenté. Cette évolution réjouit le Conseil communal.

En revanche, alors qu'actuellement la policlinique joue le rôle de permanence recevant 24h/24 avec ou sans rendez-vous, il est proposé de limiter les heures d'ouverture de 8h à 22h. Le Conseil communal rappelle qu'il est fermement opposé à cette limitation nocturne et il estime qu'une réponse sanitaire doit être apportée aux patients concernés. Des synergies intéressantes sont notamment à étudier avec le SMUR (Service médical d'urgence), composé d'un binôme médecin et infirmier urgentistes, qui est déjà présent 24h/24 sur le site de Couvet et à même de prendre en charge les patients en policlinique.

En ce qui concerne la fermeture du CTR, le Conseil communal rappelle qu'elle s'inscrit dans la perspective de regrouper l'ensemble des CTR du canton sur un seul site à l'horizon 2022. Si cette proposition a moins d'incidence sur la sécurité sanitaire que la fermeture nocturne de la policlinique, il n'est toujours pas convaincu que l'arrêt du CTR de Couvet soit le scénario qui génère le plus d'économie sur l'activité stationnaire. Il regrette en outre la perte d'emplois sur le sol valloisier.

En conséquence, les discussions se poursuivent, des précisions et des garanties ont été demandées dans le cadre d'un groupe de suivi qui réunit le chef de Département ainsi que des représentants de l'HNE, de la santé publique, des médecins installés et du Conseil communal. Ce dernier attend des réponses convaincantes avant que le Grand Conseil ne débattre de ces propositions.

Val-de-Travers, le 7 juillet 2015
LE CONSEIL COMMUNAL

